

Gestion des chèques repas et des éco-chèques

Cette fonctionnalité, une fois activée, permet de mieux traiter les encaissements effectués via des chèques repas ou des éco-chèques (Rubriques ABB 0150 et 0450), en scindant le montant brut et la commission. En effet, lorsque vous percevez un paiement par chèque repas ou éco-chèque, une seule ligne contenant l'encaissement est présente dans le fichier CODA et donc lors de l'imputation comptable. Par contre la communication nous permet de connaître le montant brut et la commission d'encaissement.

Ces deux montants peuvent donc être imputés sur des comptes généraux différents

Dans l'onglet Tables, cliquez sur [Table des chèques repas](#) ou [Table des éco-chèques](#) pour accéder aux tables correspondantes

 Vous ne pourrez y accéder que si l'option **Gestion des chèques repas ou des éco-chèques** a été cochée.


Gestion des chèques repas X

Code	Libellé	Brut payé	Commission
SO	N.V.SODEXO PASS BE	542000	657400
ED	EDENRED BELGIUM SA/NV	542001	657400

Gestion des eco-chèques X

Code	Libellé	Brut payé	Commission
SO	N.V.SODEXO PASS BE	543000	657400
ED	EDENRED BELGIUM SA/NV	543001	657400

Par type de carte chèque repas ou éco-chèques , il est possible de paramétrer deux comptes généraux (Colonnes **Montant Brut** et **Commission**). Les mêmes comptes généraux peuvent être reliés à plusieurs cartes (chèques ou éco-chèques).

 Actuellement, seuls les chèques repas et éco-chèques Sodexo et Edenred sont reconnus et traités.

Lors de la visualisation du fichier **CODA**, le montant payé par chèque repas ou éco-chèque est donc éclaté en deux parties. Le **montant BRUT** est imputé sur le compte chèque repas ou éco-chèques et la **commission** au débit du compte de charges correspondant.

Lorsque vous avez terminé votre paramétrage, cliquez sur **Enregistrer** pour enregistrer vos données ou **Quitter** pour sortir de la fenêtre sans enregistrer vos modifications.

Supprimer n'est accessible que si vous avez ajouté un autre type de carte (chèques ou éco-chèques) et permet uniquement de le supprimer.



Comme pour la gestion des mots clés, la gestion des chèques repas ou des éco-chèques ne peut être exploitée que pour des fichiers CODA V2 ou supérieur.

Deze pagina is ook beschikbaar
in het Nederlands